

Du
4 au 18
juin
2018



PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ



SALARIÉ &
ACTIONNAIRE

JE DIS
OUI!



SOMMAIRE

4

L'ORÉAL EN BREF

9

**PARTICIPER
AU PLAN
D'ACTIONNARIAT**

11

**CALENDRIER
DE L'OFFRE**

3

**MESSAGE DE
JEAN-PAUL AGON**

6

**LE PLAN
D'ACTIONNARIAT
SALARIÉ L'ORÉAL**

10

**LES CONDITIONS
DE SOUSCRIPTION**

Message

DE JEAN-PAUL AGON

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORÉAL



Chers collaborateurs,

Depuis plus de cent ans, L'Oréal est engagé avec passion dans l'aventure de la Beauté. C'est une aventure collective. Notre succès et notre force reposent avant tout sur l'implication de chacun d'entre vous à remplir notre mission : la Beauté pour tous.

La Beauté est une quête éternelle. C'est un marché qui évolue et qui ne cesse de croître et nous avons de solides atouts pour continuer à renforcer notre leadership : un projet stratégique clair, une implantation internationale, des équipes engagées, le portefeuille de marques le plus complet de l'industrie, un investissement constant dans la Recherche et l'Innovation, un actionnariat et une gouvernance stables.

Dans un monde en profonde mutation, nous conduisons notre transformation vers un L'Oréal plus digital, plus performant, plus agile, plus durable. Vous contribuez chaque jour, partout dans le monde, à cette transformation.

Cette année, nous vous proposons de participer au premier Plan d'Actionnariat Salarié et devenir actionnaire de L'Oréal de façon indirecte via le compartiment « Actionnariat Salarié » du Fonds Commun de Placement d'Entreprise « L'Oréal Employee Share Plan ».

L'Oréal a, depuis toujours, la volonté d'associer ses collaborateurs à la réussite et à la prospérité du Groupe. Ce premier plan d'actionnariat salarié du Groupe, via le FCPE, vous permet, si vous le souhaitez, d'accompagner le développement de l'entreprise et de participer à son projet stratégique d'une façon nouvelle. Il témoigne de notre ambition de vous unir plus étroitement à l'avenir du Groupe.

C'est un moment fort dans la vie de L'Oréal et je suis heureux de le partager avec vous.

Je formule le vœu que cette offre rencontre un large succès auprès de vous tous.

Je vous remercie de votre engagement et de votre confiance.

L'Oréal

EN BREF

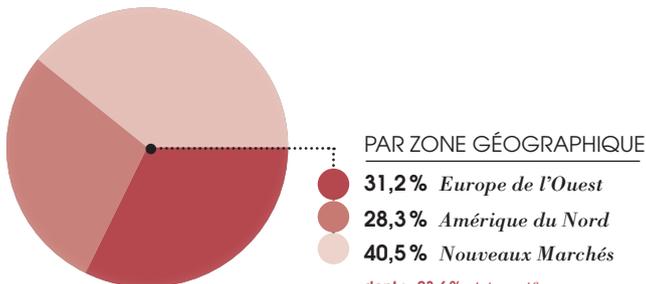
■ L'ORÉAL, LEADER MONDIAL DE LA BEAUTÉ

Depuis plus de 100 ans, L'Oréal se consacre à un seul métier : la beauté. Nous en sommes le leader mondial. La beauté est la raison d'être du Groupe. Elle permet à chacun de prendre confiance en soi, de s'épanouir pour s'ouvrir aux autres et elle contribue au bien-être individuel et collectif.

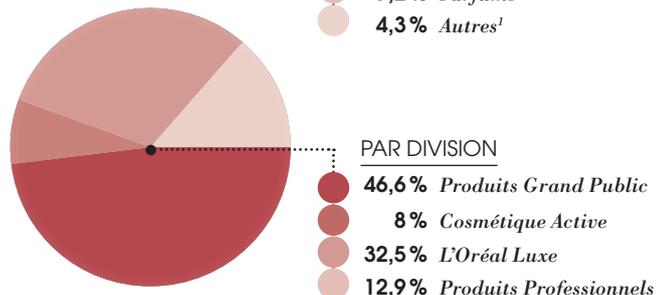
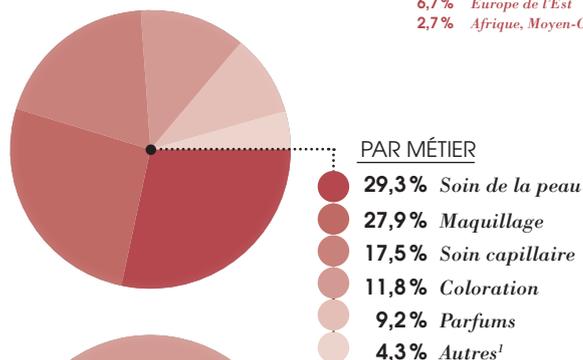
Le Groupe répond à toutes les aspirations de beauté dans le monde en s'appuyant sur un portefeuille international de 34 marques diverses et complémentaires.

Présent dans tous les circuits de distribution, L'Oréal a réalisé en 2017 un chiffre d'affaires de 26,02 milliards d'euros grâce à ses 82 600 collaborateurs dans le monde.

■ CHIFFRE D'AFFAIRES 2017 DES DIVISIONS OPÉRATIONNELLES



dont : 23,6% Asie pacifique
7,5% Amérique Latine
6,7% Europe de l'Est
2,7% Afrique, Moyen-Orient



LES CHIFFRES CLÉS 2017

1^{ER} GROUPE
cosmétique mondial

Présent dans
150 pays

Chiffre d'affaires de
26,02 MILLIARDS
D'EUROS

82 600
collaborateurs

Budget de recherche
et innovation de
877 MILLIONS
D'EUROS

34 marques
complémentaires

¹ « Autres » intègre les produits d'hygiène ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par les distributeurs professionnels américains avec les marques hors Groupe.

■ ÉVOLUTION DU CHIFFRES D'AFFAIRES DE 2007 À 2017 EN MILLIARDS D'EUROS

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
17 063	17 542	17 473	19 496	20 343	21 638	22 124	22 532	25 257	25 837	26 024

■ ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'ORÉAL EN EUROS ENTRE 2007 ET 2017



Source : Thomas Reuters Datastream

■ ÉVOLUTION DU MONTANT DU DIVIDENDE UNITAIRE EN EUROS ENTRE 2007 ET 2017

Le dividende correspond à une partie du bénéfice net du Groupe distribuée aux actionnaires. Le dividende n'est pas acquis, il dépend de la décision de l'Assemblée Générale.



Avertissement : les performances passées ne présagent pas des performances futures

L'Oréal publie périodiquement des documents d'information, notamment de nature financière, sur son site Internet (www.loreal-finance.com). Vous êtes invité(e) à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, entre autres, à l'activité de la société, sa stratégie et ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

le Plan D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

UN INVESTISSEMENT EN ACTIONS L'ORÉAL DANS LE CADRE DU PLAN INTERNATIONAL D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Dans le cadre du premier plan d'actionnariat salarié de L'Oréal, il vous est proposé d'acquérir, à des conditions privilégiées, des actions L'Oréal via le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan »².

Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est un organisme de placement collectif réservé aux salariés du groupe qui souhaitent investir en actions L'Oréal. Il a été spécialement créé à l'occasion du Plan.

Chaque salarié recevra un nombre de parts du FCPE proportionnel à son investissement.

Un Conseil de surveillance composé de salariés et de représentants de L'Oréal est chargé de l'examen de la gestion³ de ce FCPE.



AVANTAGE 1

Une décote de **20 %**

En tant que salarié, le prix de souscription dont vous bénéficiez dans le cadre du plan comporte une réduction de 20 % par rapport au prix de référence. C'est ce que l'on appelle la décote. Le prix de référence est la moyenne des cours d'ouverture de l'action L'Oréal en bourse relevés entre le 4 et le 31 mai 2018 et sera fixé le 1^{er} juin 2018.



AVANTAGE 2

Un abondement pouvant
atteindre **4 ACTIONS**

L'Oréal complète votre souscription avec des actions L'Oréal supplémentaires, dans la limite de 4 actions. C'est ce que l'on appelle l'abondement. Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront livrées à la fin de la période de blocage, soit le 24 juillet 2023. Ces actions gratuites vous seront livrées sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).



Utilisez le simulateur en ligne sur
www.invest2018-loreal.com
pour calculer votre investissement.

² Le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » est investi en actions L'Oréal. En conséquence, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité de diversifier leur épargne. Il est impératif de prendre connaissance du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (« DICI ») du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

³ Voir le règlement du FCPE.

LA RÈGLE DE L'ABONDEMENT

Si vous achetez en 2018 :	+	Vous recevrez en 2023 au titre de l'abondement de L'Oréal :	=	TOTAL de votre investissement en 2023 :
1 action		1 action		2 actions
2 actions		1 action		3 actions
3 actions		2 actions		5 actions
4 actions		2 actions		6 actions
5 actions		2 actions		7 actions
6 actions		2 actions		8 actions
7 actions		3 actions		10 actions
8 actions		3 actions		11 actions
9 actions		3 actions		12 actions
10 actions		4 actions		14 actions
11 actions & au-delà		4 actions		15 actions & au-delà

L'abondement maximum est de 4 actions L'Oréal. Au-delà de 10 actions achetées, l'abondement prévu reste plafonné à 4 actions.

Vous achetez **3 actions en 2018** + Vous recevez⁴ en 2023 **2 actions** abondées par L'Oréal = Votre investissement total en 2023 s'élève à **5 actions**

Dans cette hypothèse, avec un **prix de référence de l'action L'Oréal à 180 €**, le prix d'acquisition d'une action serait de **180 € - la décote de 20 % = 144 €** soit un paiement de **432 € pour 3 actions L'Oréal**.

Si l'on suppose que le cours de l'action L'Oréal le **24 juillet 2023 est à nouveau de 180 €**, la valeur de votre **investissement en 2023 serait de 900 €**.

Vous payez en 2018 **3 x 144 € = 432 €** + L'Oréal vous offre en 2023 **2 x 180 € = 360 €** = Valeur totale de votre investissement en 2023 **5 x 180 € = 900 €**

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT ÉVOLUERA EN FONCTION DE L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION L'OREAL.

SUR CET EXEMPLE, EN ACHETANT 3 ACTIONS :

Vous payez en 2018:	Si le cours de l'action L'OREAL sur le marché le 24 juillet 2023	La valeur de votre investissement en 2023*
432 €	A diminué de 15 % par rapport au prix de référence soit 153 €	765 €
432 €	Est égal au prix de référence soit 180 €	900 €
432 €	A augmenté de 15 % par rapport au prix de référence soit 207 €	1 035 €

³ Sous réserve d'une condition de présence.

* Hors fiscalité et dividendes

■ LE DROIT DE VOTE ATTACHÉ À VOS ACTIONS

Les droits de vote attachés à vos actions seront exercés lors de l'Assemblée Générale par le Conseil de surveillance du FCPE « L'Oréal Employee Share Plan » pour votre compte.

■ DES FACILITÉS DE PAIEMENT POUR FINANCER VOTRE SOUSCRIPTION

Les modalités de paiement figurent dans votre supplément local téléchargeable sur www.invest2018-loreal.com.

■ LE BÉNÉFICE DES DIVIDENDES ÉVENTUELS

Les dividendes⁵ éventuels versés par L'Oréal seront automatiquement réinvestis dans le FCPE augmentant ainsi la valeur de vos parts. Ces dividendes seront majorés de 10 % après deux années de détention des actions au nominatif via le FCPE.

⁵ Les dividendes ne sont pas acquis et dépendent des bénéfices du Groupe. Ils sont décidés en Assemblée générale.



Des avantages financiers

Les frais de tenue de compte sont pris en charge par L'Oréal.

PARTICIPER

AU PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

la contrepartie d'un investissement de long terme



INVESTIR EN ACTIONS L'ORÉAL EST UNE DÉCISION PERSONNELLE

Avant de décider d'investir dans ce plan, nous vous invitons à consulter les derniers rapports annuels et semestriels du Groupe L'Oréal. Ces documents contiennent des informations importantes concernant le Groupe, sa stratégie, sa performance et sa situation financière.

Les informations contenues dans cette brochure vous sont données à titre informatif et ne constituent pas un conseil de nature financière ou un conseil d'investissement de la part de L'Oréal. Votre décision de participer à l'opération est libre et strictement personnelle.

VOTRE INVESTISSEMENT EST SOUMIS À L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Votre investissement suit le cours de l'action L'Oréal à la hausse comme à la baisse. Il comporte donc un risque de perte en capital.

Par conséquent, en fonction du cours de l'action, la valeur de vos avoirs à la sortie pourrait être inférieure à votre apport personnel.

Le fonds « L'Oréal Employee Share Plan » étant investi en actions L'Oréal, il vous est conseillé d'évaluer le besoin de diversifier votre épargne pour répartir les risques.

VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Votre investissement est bloqué jusqu'au (24 juillet 2023) (sauf cas de déblocage anticipé autorisé. Ceux-ci sont mentionnés dans le document « Supplément Local »).

Les actions offertes au titre de l'abondement vous seront versées à la fin de la période de blocage, soit le 24 juillet 2023, sous réserve que vous soyez salarié du Groupe L'Oréal à cette date (sauf exceptions mentionnées dans le « Supplément Local »).

Au terme des 5 ans de blocage, vous pourrez :

- conserver vos avoirs dans le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) « L'Oréal Employee Share Plan » aussi longtemps que vous le souhaitez ou
- demander le remboursement total ou partiel de vos avoirs.



Pour plus d'information

sur les cas de déblocage anticipé veuillez consulter le site www.amundi-ee.com

LES CONDITIONS de souscription

■ QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tous les salariés ayant 24 mois d'ancienneté reconnus dans une société du groupe L'Oréal adhérente au Plan International d'Actionnariat Salarié, au (18 juin 2018) et étant toujours présents le dernier jour de la période de souscription, à savoir le (18 juin 2018).

■ COMBIEN INVESTIR ?



MINIMUM

une action L'Oréal.



MAXIMUM

25 % de votre rémunération annuelle brute 2018⁶.

Au terme de la période de souscription vos choix de souscription seront définitifs et ne pourront pas être modifiés.



COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour souscrire il vous suffit de quelques clics

- 1 - **Connectez-vous** au site www.invest2018-loreal.com
- 2 - **Cliquez** sur le bouton « Souscrire »
- 3 - **Identifiez-vous** grâce à l'identifiant et au mot de passe
- 4 - **Remplissez** l'écran de souscription
- 5 - **N'oubliez pas de valider** votre souscription



Utilisez le simulateur en ligne sur
www.invest2018-loreal.com
pour calculer votre investissement.

■ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE SUR-SOUSCRIPTION ?

Si le total des actions demandées est supérieur au nombre d'actions proposé dans le cadre du Plan d'Actionnariat Salarié, les souscriptions les plus élevées (*abondement compris*) seront réduites en priorité et successivement jusqu'à atteindre l'enveloppe de titres dédiée à l'opération.

Cette opération sera préalable à l'attribution définitive et au paiement des actions.

⁶ La rémunération annuelle brute comprend votre rémunération fixe, variable, et l'ensemble des primes reçues ou à recevoir au cours de l'année.

CALENDRIER de l'offre

Fixation du prix de souscription et du taux de change

Ils vous seront communiqués sur le site
www.invest2018-loreal.com,
par e-mail et par voie d'affichage.

Inscrivez-vous dès maintenant dans
le module « Alertes e-mail » prévu sur
www.invest2018-loreal.com
pour le recevoir par e-mail.



**1^{ER} JUIN
2018**

**DU 4 AU 18 JUIN
2018**
(23H59 - UTC+1)



Période de souscription

Durant cette période, vous pourrez effectuer votre sous-
cription sur le site **www.invest2018-loreal.com**
en cliquant sur « Souscrire ».

Augmentation de capital et livraison des parts

Dans les semaines suivant la réalisation de l'opération,
vous recevrez une confirmation de votre souscription
comportant le nombre de parts du FCPE « L'Oréal
Employee Share Plan » que vous détiendrez.



**24 JUILLET
2018**

**24 JUILLET
2023**



Date de disponibilité des avoirs (après une période de blocage de 5 ans)

À cette date, vous aurez le choix entre :

- Demander le remboursement de vos avoirs,
- Conserver vos avoirs dans le FCPE « L'Oréal Employee Share Plan ».

WWW.INVEST2018-LOREAL.COM
L'ORÉAL